

La Direction de la Mer Sud Océan Indien entretient avec la Délégation Océan Indien de l'IFREMER, d'étroites relations, tournées notamment vers la satisfaction des besoins exprimés par les pêcheurs professionnels.

Ce nouvel Atlas que j'ai accepté de préfacier en est la parfaite illustration.

C'est un des produits issus du projet IOSSS-Espadon (<http://wwz.ifremer.fr/lareunion/Les-projets/IOSSS-ESPADON>), dont l'objectif consiste à vérifier l'existence ou non de stocks distincts d'espadons à l'échelle de l'océan Indien. Cette connaissance est fondamentale pour permettre à la Commission des Thons de l'Océan Indien de définir les mesures de gestion adaptées qui lui incombent.

Cet atlas soutenu par la Région Réunion, l'État et le Fond Européen pour la pêche (FEP), est consultable et téléchargeable depuis le site de la Délégation IFREMER Océan Indien. Il est le produit de l'exploitation des données acquises dans le cadre du Système d'Information Halieutique de l'IFREMER et des données de pêche centralisées par la Commission des Thons de l'Océan Indien. Il s'agit en fait du premier ouvrage d'une série de quatre ; les trois autres à paraître à court terme, s'inscrivent tout autant dans une démarche de développement durable puisqu'ils traiteront :

- des principales espèces commerciales exploitées par les pêcheurs professionnels de La Réunion ;
- de l'hydrodynamique autour de l'île (champs de courants, houles) ;
- de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau (environnement littoral ; état des lieux des zones côtières réunionnaises).

Cette série d'atlas et de guides représente donc une des contributions de la Délégation Océan Indien de l'IFREMER à la création du grand observatoire maritime du sud-ouest de l'océan Indien, dont la mise en place relève du futur pôle des sciences de la mer préconisé par le Livre Bleu Sud Océan Indien (<http://www.reunion.pref.gouv.fr/livrebleu/>) en décembre 2011.

Ces ouvrages/produits constituent de puissants outils de communication et de vulgarisation des connaissances scientifiques mais représentent aussi – pour les deux premiers relatifs aux pêcheries pélagiques ou démersales réunionnaises – la restitution des obligations de déclarations statistiques de pêche qui faisait jusqu'alors défaut, ce dont évidemment, nous ne pouvons que nous réjouir.

Pour l'ensemble de ces raisons, je tiens à féliciter vivement ses auteurs.

Le Directeur de la Mer Sud Océan Indien

Eric Levert

